

2023/...



TRANSMIS LE 28/11/2023  
REÇU LE 28/11/2023  
AFFICHÉ LE 10/12/2023  
NOTIFIÉ LE 10/12/2023  
PUBLIÉ LE 10/12/2023  
RÉSOLU LE 10/12/2023

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°28

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23VO19 – CRÉATION ET MODERNISATION DE L'AIRE DE JEUX DU SQUARE ANDRÉ MALRAUX – LOT 1 VRD – CRÉATION D'UN POINT D'EAU - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Adjoins au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFLOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**Hervé GALICHET :** Henri FERNANDEZ.

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

**Sophie FERREIRA :** Laurie DODIN.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :** Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

**Absent excusé :**

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Marc SCHWEITZER.

**Absent :**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :** Océane USTASE.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°28

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23VO19 – CRÉATION ET MODERNISATION DE L'AIRE DE JEUX DU SQUARE ANDRE MALRAUX – LOT 1 VRD – CRÉATION D'UN POINT D'EAU - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

**VU** la décision n°23-236 du 21 juillet 2023 relative à l'attribution des lots 1, 2 et 3 de la consultation n°23VO19 pour les travaux de création et de modernisation de l'aire de jeux du Square André Malraux,

**CONSIDÉRANT** que la décision 23-236 du 21 juillet 2023 a attribué le lot n°1 – VRD – Création d'un point d'eau à la société FILLOUX pour un montant global et forfaitaire de 175 409,00 € HT soit 210 490,80 € TTC,

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications de matériaux à mettre en œuvre impliquant des travaux en plus-value,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°1 au marché, dont le titulaire est l'entreprise FILLOUX sise 5 avenue des Cures à ANDILLY (95580), afin d'acter les modifications du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°1 une plus-value de 26 158,50 € HT soit 31 390,20 € TTC du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 23VO19 – Lot 1 VRD – Création d'un point d'eau pour les travaux de création et de modernisation de l'aire de jeux du Square André Malraux,

**APRÈS** l'avis de la Commission Techniques en date du 7 novembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
 Direction de la Commande publique

Question n°28 du CM du 23/11/2023 - P 2/2

**Article 1** : **APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°1 au marché 23VO19 – Lot 1 VRD – Création d'un point d'eau pour les travaux de création et de modernisation de l'aire de jeux du Square André Malraux, actant la réalisation de travaux supplémentaires, et le nouveau montant du marché, s'établissant à 201 567,50 € HT soit 241 881,00 € TTC représentant une plus-value de 14.91 % par rapport au montant initial du contrat.

**Article 2** : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société FILLOUX sise 5 avenue des Cures à ANDILLY (95580), y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

**Article 3** : **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4** : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5** : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
 Xavier MELKI  
 Maire de Franconville-la-Garenne  
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation de la Maire  
 L'Adjoint au Maire



*Alain Verbrugghe*  
 Le 1er décembre 2023

**A l'unanimité des votants**

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Acte à classer**

DEL23112023Q28

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-28T15-10-05.00 ( MI249191328 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q28-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte :

COMMANDE PUBLIQUE - MARCH??É 23VO19 - CRÉATION ET MODERNISATION DE L'AIRE DE JEUX DU SQUARE ANDRÉ MALRAUX - LOT 1 VRD - CRÉATION D'UN POINT D'EAU - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. avenant  
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 28 - CP - 23VO19 avenant 1 lot  
1 - Square André Malraux v2.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 15:10

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/11/23 à 15:10

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 15:16